

**GROUPE 4 INSECTICIDE**

## **INSECTICIDE GRAPPLE<sub>2</sub><sup>®</sup>**

SOLUTION

USAGE AGRICOLE

GARANTIE : Imidaclopride ..... 240 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,025 % à titre d'agent de conservation

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 29048 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION POISON

BIEN SECOUER AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 1 litre, 3,785 litres

**EN CAS D'URGENCE MÉDICALE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS,**

**24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148**

FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104 USA  
1-800-331-3148

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter ce qui suit :

- combinaison par-dessus une chemise à manches longues;
- pantalon long;
- gants résistant aux produits chimiques;
- bottes de caoutchouc.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes. Si l'insecticide pénètre à l'intérieur des vêtements, retirer ces derniers immédiatement. Ensuite, bien se laver et remettre des vêtements propres.

Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres.

NOTE : Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **RISQUES ENVIRONNEMENTAUX**

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les abeilles et les insectes utiles. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

NE PAS appliquer ce produit directement sur les habitats aquatiques (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, les fossés et les marécages) les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

NE PAS appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur lorsque des abeilles s'y rendent pour butiner. Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles ou autres insectes utiles dans les habitats situés à proximité du secteur traité.

Ce produit est persistant et subsiste dans le sol jusqu'à la prochaine saison de croissance. On recommande que tout produit contenant de l'imidaclopride ne soit pas utilisé dans les zones traitées à l'imidaclopride au cours de la saison précédente.

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Il n'existe aucun antidote spécifique. Traiter le patient selon les symptômes.

### **ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION**

**ENTREPOSAGE** : Entreposer dans un endroit frais et sec, et de façon à éviter la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais ou avec la nourriture de consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine, hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit fermé à clé.

**ÉLIMINATION** : Faire en sorte de ne pas contaminer l'eau et la nourriture de consommation humaine ou animale en entreposant ou en éliminant le produit.

**CONTENANT RECYCLABLE** : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Renseignements sur le produit : 1-800-331-3148

FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104 USA

## **INSECTICIDE GRAPPLE<sub>2</sub>®**

POUR LA SUPPRESSION DES INSECTES NUISIBLES DANS LES CULTURES MARAÎCHÈRES ET FRUITIÈRES ET POUR LE TRAITEMENT DES PLANTONS DE POMMES DE TERRE

SOLUTION

USAGE AGRICOLE

GARANTIE : Imidaclopride ..... 240 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,025 % à titre d'agent de conservation

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 29048 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION POISON

BIEN SECOUER AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 1 litre, 3,785 litres

**EN CAS D'URGENCE MÉDICALE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS,**

**24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148**

FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104 USA  
1-800-331-3148

Ce produit ne contient aucun colorant. Le colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué sur des plantons. La réglementation relative à la « Loi sur les semences » doit être respectée à la lettre lorsqu'on utilise ce produit pour le traitement des plantons.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### **MODE D'EMPLOI**

Lire tout le MODE D'EMPLOI avant d'utiliser l'Insecticide Grapple<sub>2</sub>.

NE PAS APPLIQUER le produit à moins de 15 mètres d'une tête de puits ou d'habitats d'eau douce (comme des lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

Dans le cas d'un épandage avec un pulvérisateur à jet porté, NE PAS appliquer à moins de 40 mètres d'une tête de puits ou d'habitats d'eau douce (comme des lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS préparer la bouillie, ni remplir ou nettoyer l'équipement de pulvérisation à moins de 30 mètres d'une tête de puits ou d'habitats d'eau douce (comme des lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

Pour limiter le ruissellement du produit à partir des zones traitées jusqu'aux habitats aquatiques, éviter toute application sur des pentes modérées ou abruptes ou sur des sols compactés ou argileux.

Ne pas appliquer le produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques résultant du ruissellement en aménageant une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation de quelque type que ce soit.

NE PAS retourner dans les zones traitées dans les 24 heures suivant une application foliaire de l'Insecticide Grapple<sub>2</sub>.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les endroits où les sols sont perméables (p. ex., sol sablonneux) et où la nappe phréatique est située à une faible profondeur.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser de gouttelettes de diamètre inférieur aux tailles fine/moyenne/grossière correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur à jet porté : NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant

vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (tel que mesuré à l'extérieur de cette zone, du côté au vent).

NE PAS appliquer par voie aérienne.

### **RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION**

C'est l'interaction des nombreux facteurs ayant trait à l'équipement et à la température qui détermine le potentiel de dérive de pulvérisation. Le préposé à l'application a la responsabilité de considérer tous ces facteurs lorsqu'il prend les décisions relatives à la pulvérisation. C'EST LE PRÉPOSÉ À L'APPLICATION QUI DOIT VEILLER À ÉVITER LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION. Le fait d'éviter les épandages lorsque le vent souffle en direction d'une zone aquatique peut réduire le risque d'une exposition des zones aquatiques écologiquement fragiles.

### **RISQUES ENVIRONNEMENTAUX**

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les abeilles et les insectes utiles. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

NE PAS appliquer ce produit directement sur les habitats aquatiques (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, les fossés et les marécages) les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

NE PAS appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur lorsque des abeilles s'y rendent pour butiner. Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles ou autres insectes utiles dans les habitats situés à proximité du secteur traité.

Ce produit est persistant et subsiste dans le sol jusqu'à la prochaine saison de croissance. On recommande que tout produit contenant de l'imidaclopride ne soit pas utilisé dans les zones traitées à l'imidaclopride au cours de la saison précédente.

### **INSTRUCTIONS DE MÉLANGE**

Pour préparer la bouillie à pulvériser, verser une partie de l'eau nécessaire dans le réservoir et, en agitant, verser l'Insecticide Grapple<sub>2</sub>. Remplir ensuite le réservoir avec le reste de l'eau nécessaire. La bouillie doit être constamment agitée pendant le mélange et l'application.

### **CULTURES DE ROTATION**

Les zones traitées peuvent être réensemencées avec toute culture indiquée sur une étiquette d'imidaclopride ou toute culture tolérant la matière active, DÈS QUE POSSIBLE APRÈS LA DERNIÈRE APPLICATION.

Dans les champs traités avec l'Insecticide Grapple<sub>2</sub>, la rotation aux cultures céréalières (blé, orge, avoine) est acceptable après un intervalle de replantation minimum de 30 jours, et aux pois et haricots (y compris féverole, soja, haricot Adzuki, ambérique, haricot de Lima, haricot d'Espagne, haricot commun sec, haricot commun mange-tout), après un intervalle de replantation minimum de 9 mois. La rotation à toute autre culture vivrière et non vivrière demande un intervalle de replantation de 12 mois. L'engrais vert et les autres cultures de couverture non destinée à la consommation humaine ou animale sont des cultures de rotation acceptables qui ne demandent pas un intervalle de replantation à la suite d'un traitement. Ne pas

permettre le pâturage dans ces cultures de couvertures et ne pas récolter celles-ci comme nourriture de consommation humaine ou animale.

L'imidaclopride est persistant et son potentiel de subsister dans le sol jusqu'à la prochaine saison de croissance est élevé; il n'est pas recommandé d'utiliser ce produit dans les champs traités avec l'Insecticide Grapple<sub>2</sub> durant la saison précédente.

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Aux fins de la gestion de la résistance, l'Insecticide Grapple<sub>2</sub> fait partie du Groupe 4. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'Insecticide Grapple<sub>2</sub> et à d'autres insecticides du Groupe 4. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'Insecticide Grapple<sub>2</sub> ou les insecticides du même groupe 4 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Avant d'appliquer l'Insecticide Grapple<sub>2</sub>, identifier correctement le parasite et s'assurer de respecter les seuils économiques et agronomiques recommandés par les spécialistes provinciaux ou de GIP.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à FMC Corporation au 1-800-331-3148.

**RESTRICTIONS DURANT LES INVERSIONS DE TEMPÉRATURES :** Ne procéder à aucun épandage lors des inversions de températures, car le risque de dérive est alors élevé. Les inversions de températures limitent le mélange d'air vertical, si bien que les petites gouttelettes suspendues restent à proximité du sol et se déplacent latéralement dans un nuage concentré. Les inversions de températures se caractérisent par une hausse des températures en altitude et sont fréquentes les nuits où le couvert nuageux est limité et où le vent est léger à nul. Elles commencent à se manifester au coucher du soleil et se poursuivent souvent jusqu'au lendemain matin. Un brouillard au sol peut en déterminer la présence; toutefois, en l'absence de brouillard, on peut reconnaître les inversions par le mouvement de la fumée à partir du sol. La fumée qui forme des couches et se déplace latéralement dans un nuage concentré (temps peu venteux) indique une inversion, tandis que la fumée qui se déplace en hauteur et se dissipe rapidement indique un bon mélange vertical.

<b>APPLICATIONS RECOMMANDÉES - LÉGUMES</b>			
<b>CULTURE</b>	<b>INSECTE</b>	<b>DOSE DE L'INSECTICIDE GRAPPLE<sub>2</sub></b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Pomme de terre	Doryphore de la pomme de terre Pucerons (y compris puceron vert du pêcher, puceron du nerprun, puceron de la digitale et puceron de la pomme de terre) Cicadelle de la pomme de terre Altise de la pomme de terre	Application au sol 7,5 à 12 mL par 100 m de rang ou 850 mL à 1,3 L par hectare (selon un espacement de 90 cm entre les rangs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer en bandes étroites dans le sillon. Pour de meilleurs résultats, diriger le jet sur les plantons ou les pommes de terre de semence dans le sillon.</li> <li>• La durée de la suppression peut varier selon le climat et les conditions du sol. On recommande la dose la plus élevée lorsqu'une suppression prolongée est nécessaire.</li> <li>• Ne pas effectuer plus d'une application au sol par saison.</li> <li>• Ne pas faire suivre une application au sol d'une application foliaire.</li> <li>• L'Insecticide Grapple<sub>2</sub> procure une suppression prolongée des pucerons et de la cicadelle de la pomme de terre.</li> <li>• L'Insecticide Grapple<sub>2</sub> contribue à la répression des altises de la pomme de terre adultes hivernantes au début de la saison.</li> <li>• Inspecter souvent les champs de pommes de terre, en particulier durant la période la plus chaude de la saison. Si les populations d'insectes nuisibles dépassent les seuils établis par les spécialistes de la pomme de terre de la région, appliquer un insecticide foliaire recommandé affichant un mode d'action différent de celui de l'Insecticide Grapple<sub>2</sub>.</li> </ul>



	<p>Doryphore de la pomme de terre</p> <p>Pucerons (y compris puceron vert du pêcher, puceron du nerprun, puceron de la digitale et puceron de la pomme de terre)</p> <p>Cicadelle de la pomme de terre</p> <p>Altise de la pomme de terre</p>	<p>Traitement des plantons</p> <p>26 à 39 mL par 100 kg de plantons</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• N'appliquer qu'aux endroits offrant une ventilation appropriée ou équipés pour éliminer le brouillard de pulvérisation ou la poussière.</li> <li>• Appliquer à la dose indiquée pour la bouillie diluée pulvérisée sur les plantons, en utilisant un système de pulvérisation fermé muni d'écrans, qui empêchera toute perte de liquide.</li> <li>• Ne pas diluer avec plus de 3 parties d'eau pour une partie d'Insecticide Grapple<sub>2</sub>. Agiter ou mélanger la solution de pulvérisation, au besoin.</li> <li>• Pour une suppression optimale des insectes, une bonne couverture du planton est nécessaire.</li> <li>• La durée de la suppression variera en fonction de la dose utilisée. Consulter le conseiller agricole, le représentant Bayer ou le détaillant pour obtenir les données pertinentes à votre région. La dose la plus élevée d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> est recommandée lorsqu'une éradication prolongée est nécessaire.</li> <li>• L'insecticide Grapple<sub>2</sub> élimine les altises de la pomme de terre adultes hivernantes en début de saison.</li> <li>• Dans le cadre de la coupe et du traitement des plantons, on recommande l'application d'un ingrédient inerte absorbant ou d'un fongicide homologué pour le traitement des plantons de pommes de terre.</li> <li>• Mettre les plantons en terre dès que possible après la coupe et le traitement.</li> <li>• Éviter l'exposition prolongée au soleil des plantons traités avec l'Insecticide Grapple<sub>2</sub>. Ne pas utiliser les plantons traités pour l'alimentation humaine ou animale ou comme fourrage.</li> <li>• Ne faire aucune application ultérieure d'imidaclopride (c.-à-d. d'Insecticide Grapple<sub>2</sub>) ou d'un autre insecticide du groupe 4 dans le sillon de semis ou sur les feuilles quand les plantons ont été traités avec l'Insecticide Grapple<sub>2</sub>.</li> <li>• Ne pas appliquer plus de 1,165 L d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> (0,280 kg d'ingrédient actif) à l'hectare par année. Ainsi, pour les densités de semis de plus de 2 985 kg de plantons à l'ha, la dose d'application plus élevée (39 mL/100 kg de plantons) ne peut être utilisée. Pour les densités de semis de 2 985 à 4 480 kg de plantons à l'ha, s'assurer que la dose d'application ne dépasse pas 1,165 L à l'hectare. La dose d'application moins élevée (26 mL/100 kg) peut être utilisée pour les densités de semis atteignant 4 480 kg de plantons à l'ha. Ne pas utiliser cette méthode d'application pour les densités de semis supérieures à 4 480 kg de plantons à l'ha.</li> </ul>
--	---	---	--

	<p>Doryphore de la pomme de terre</p> <p>Pucerons (y compris puceron vert du pêcher, puceron du nerprun, puceron de la digitale et puceron de la pomme de terre)</p>	<p>Application foliaire</p> <p>200 mL par hectare</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour une suppression optimale, une bonne couverture foliaire est nécessaire.</li> <li>• Consulter le manuel d'utilisation du pulvérisateur pour connaître les volumes d'eau, les pressions et les réglages recommandés.</li> <li>• Un maximum de deux applications foliaires d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> peuvent être effectuées par culture et par saison.</li> <li>• Appliquer la dose indiquée lorsque le nombre d'insectes commence à augmenter mais avant l'établissement d'une population dommageable. Inspecter les champs et faire un nouveau traitement, au besoin. La suppression des pucerons peut demander deux applications effectuées à au moins 7 jours d'intervalle.</li> <li>• Ne pas faire une application foliaire d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> après une application au sol avec l'Insecticide Grapple<sub>2</sub> sur la même culture.</li> <li>• Attendre au moins 7 jours entre la dernière application d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> et la récolte.</li> </ul>
--	--	---	--

<p>Tomate (de plein champ) <i>Ontario, Québec et Maritimes seulement</i></p>	<p>Doryphore de la pomme de terre</p>	<p>Application au sol au repiquage 7 à 10 mL/100 mètres de rang Voir le tableau de conversion n° 1 pour le traitement en bande, selon les divers espacements entre les planches (rangs)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer la dose indiquée dans le sillon au moment du repiquage.</li> <li>• L'application peut être effectuée à même l'eau du repiquage ou à l'aide d'un pulvérisateur réglé exclusivement pour l'application d'Insecticide Grapple<sub>2</sub>. L'application doit être dirigée vers la zone des racines.</li> <li>• La dose d'application influence la durée de la suppression. Utiliser la dose élevée lorsqu'on prévoit, au moment du repiquage, que le degré d'infestation sera fort ou continu.</li> <li>• Ne pas effectuer plus d'une application au sol par saison.</li> <li>• Ne pas faire suivre une application au sol d'une application foliaire.</li> </ul>
		<p>Application foliaire 200 mL à l'hectare</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour une suppression optimale des insectes, une bonne couverture foliaire est nécessaire.</li> <li>• Pour de meilleurs résultats, appliquer avant l'établissement d'une population dommageable.</li> <li>• Un maximum de deux applications foliaires d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> peuvent être effectuées par saison.</li> <li>• Ne pas faire une application foliaire d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> après une application au sol d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> sur la même culture.</li> <li>• Prévoir au moins 5 jours entre les applications foliaires. Attendre au moins 7 jours entre la dernière application et la récolte.</li> </ul>

<p>Laitue de plein champ (pommée et en feuilles)</p> <p><i>Colombie-Britannique, Ontario, Québec et Nouvelle-Écosse seulement</i></p>	<p>Puceron de la laitue</p>	<p>Arrosage des alvéoles des plants à repiquer 10,2 mL par 1000 plants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arroser chaque alvéole (plant) avant le repiquage.</li> <li>• Mettre la dose indiquée dans suffisamment d'eau pour que l'Insecticide Grapple<sub>2</sub> atteigne la zone des racines sans toutefois s'écouler de l'alvéole.</li> <li>• ATTENTION : Mettre des gants au moment du repiquage.</li> <li>• Ne pas faire plus d'une application d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> par saison dans le même champ.</li> <li>• Ne pas faire suivre un arrosage des alvéoles d'un arrosage des plants repiqués ou d'une application foliaire.</li> <li>• Attendre au moins 21 jours entre l'application d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> et la récolte.</li> </ul>
		<p>Application au sol - Arrosage des plants repiqués 650 mL à l'hectare</p> <p>Voir le tableau de conversion n° 2 pour le traitement en bande, selon les divers espacements entre les rangs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire un arrosage insecticide des plants repiqués.</li> <li>• Appliquer la dose indiquée dans 2000 L d'eau à l'hectare, en une bande étroite (maximum de 5 cm) directement sur le rang.</li> <li>• Utiliser suffisamment d'eau pour assurer une bonne infiltration jusqu'à la zone des racines.</li> <li>• Faire un seul arrosage insecticide par saison dans le même champ.</li> <li>• Ne pas faire suivre un arrosage insecticide des plants repiqués d'une autre application d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> dans le même champ au cours de la même saison.</li> <li>• Attendre au moins 21 jours entre l'application d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> et la récolte.</li> </ul>
		<p>Application foliaire 200 mL à l'hectare</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour une suppression optimale, une bonne couverture foliaire est nécessaire.</li> <li>• Voir le manuel d'utilisation du pulvérisateur pour connaître les volumes d'eau, les pressions et les réglages recommandés.</li> <li>• Deux applications foliaires peuvent être effectuées sur une culture de laitue de plein champ; un maximum de deux applications foliaires par saison est permis dans le même champ.</li> <li>• Ne pas effectuer une application foliaire d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> suite à une application au sol (arrosage des plants repiqués, arrosage des alvéoles des plants à repiquer) sur la même culture.</li> <li>• Attendre au moins 7 jours entre la dernière application d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> et la récolte.</li> </ul>

<u>Groupe de cultures 5:</u>  Brocoli, brocoli chinois (gai lon), rapini, choux de Bruxelles, chou, bok choy, napa, gai choy, chou-fleur, brocoli cavalo, feuilles de chou vert, chou fourrager, chou-rave, mizuna, feuilles de moutarde, épinard moutarde, feuilles de colza	Pucerons  (y compris puceron du chou,  puceron vert du pêcher,  puceron du navet)	Application en bandes latérales (injection dans le sol)  730 mL par hectare	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT</li> <li>• Appliquer une fois que les plants sont établis.</li> <li>• Faire une application en bandes latérales par injection dans le sol à une profondeur de 2,5 cm ou plus et dans les 5 à 10 cm du côté de chaque rang.</li> <li>• Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une application uniforme.</li> <li>• Respecter un délai d'attente avant la récolte (DAAR) de 21 jours.</li> <li>• Faire une application par saison.</li> </ul>
		Application foliaire  200 mL par hectare	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT</li> <li>• Ajouter suffisamment d'eau pour une bonne couverture, nécessaire pour obtenir un degré de suppression suffisant.</li> <li>• Appliquer lorsque les seuils économiques indiquent que le traitement est nécessaire.</li> <li>• Faire jusqu'à 2 applications foliaires par saison; ne pas faire d'application foliaire à la suite d'une application en bandes latérales.</li> <li>• Espacer les applications d'au moins 7 jours.</li> <li>• Respecter un délai d'attente avant la récolte (DAAR) de 7 jours.</li> </ul>

**TABLEAU DE CONVERSION N° 1 : TRAITEMENT EN BANDE**

Espacement entre les planches (rangs) : cm (pouces)	76 (30)	152 (60)	152 (60)	168 (66)
Rangs par planche	Simple	Simple	Double	Double
Faible dose : mL/100 mètres de rang (mL/ha)	7 (920)	7 (460)	7 (920)	7 (835)
Dose élevée : mL/100 mètres de rang (L/ha)	10 (1,3)	10 (0,66)	10 (1,3)	10 (1,2)

**TABLEAU DE CONVERSION N° 2 : TRAITEMENT EN BANDE SELON LES RANGS**

Dose/ha	Dose en mL/1000 m de rang selon un espacement entre les rangs de :				
	30 cm (12 pouces)	35 cm (14 pouces)	40 cm (16 pouces)	45 cm (18 pouces)	50 cm (20 pouces)
650 mL/ha	19,5	22,8	26	29,3	32,5

<b>APPLICATIONS RECOMMANDÉES - FRUITS</b>			
CULTURE	INSECTE	DOSE DE L'INSECTICIDE GRAPPLE <sub>2</sub> **	OBSERVATIONS
Pomme	Traitements de postfloraison :		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer sur les feuilles la dose indiquée sous forme de bouillie diluée ou concentrée, au besoin, après la pollinisation et le retrait des abeilles du verger.</li> <li>• Une bonne couverture foliaire est nécessaire pour obtenir une suppression optimale des insectes.</li> <li>• Un maximum de deux applications foliaires d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> peuvent être effectuées par saison.</li> <li>• Attendre au moins 7 jours entre le dernier traitement et la récolte.</li> </ul>
	Puceron vert du pommier Puceron rose du pommier	230 mL/ha	
	Punaise de la molène Mineuse des feuilles*	380 mL/ha	
	Cicadelle blanche du pommier	200 mL/ha	
<p>*Pour la suppression de la mineuse des feuilles de première génération, effectuer la première application dès que la pollinisation est terminée et que les abeilles ont été retirées du verger. Pour supprimer la mineuse des feuilles de façon optimale, effectuer l'application le plus tôt possible. Pour la mineuse des feuilles de deuxième génération, on obtient une suppression optimale des œufs et des premiers stades larvaires en appliquant le produit tôt pendant la période de vol des adultes. Un deuxième traitement peut être nécessaire 10 jours plus tard si la population demeure élevée ou si les générations se chevauchent. Une seule pulvérisation peut ne produire qu'une répression des insectes. L'Insecticide Grapple<sub>2</sub> ne supprime pas les insectes aux derniers stades larvaires. La mineuse marbrée du pommier est devenue résistante à d'autres insecticides utilisés de façon répétée. Comme avec tout autre insecticide, utiliser l'Insecticide Grapple<sub>2</sub> en se conformant aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la région.</p>			

<p>Pêche Nectarine</p>	<p>Applications postfloraison :</p> <p>Pucerons</p> <p>(y compris puceron vert du pêcher)</p>	<p>230 mL/ha</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT (y compris l'utilisation d'un pulvérisateur à jet porté).</li> <li>• Appliquer la dose indiquée comme traitement foliaire lorsque la pollinisation est terminée et que les abeilles ont été enlevées du verger.</li> <li>• Contrôler les populations de pucerons. Consulter les directives provinciales et les spécialistes agricoles de la région.</li> <li>• Pour une suppression optimale, une bonne couverture foliaire est nécessaire.</li> <li>• Appliquer dans un volume de pulvérisation minimum de 500 L/ha. Voir le manuel d'utilisation du pulvérisateur pour connaître les volumes d'eau, les pressions et les réglages recommandés.</li> <li>• Inspecter les champs et faire un nouveau traitement, au besoin.</li> <li>• Un maximum de deux applications foliaires d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> peuvent être effectuées par culture par saison.</li> <li>• Espacer les applications d'au moins 7 jours.</li> <li>• Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.</li> </ul>
<p>Cerises douces et acides</p> <p><i>Colombie-Britannique et Ontario seulement</i></p>	<p>Traitements de postfloraison :</p> <p>Trypète occidentale des cerises, trypète noire des cerises</p>	<p>233 mL/ha</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier la présence d'adultes de la trypète des cerises et faire une application foliaire dans les 6 jours suivant l'apparition des premières trypètes.</li> <li>• Une bonne couverture foliaire est nécessaire pour obtenir une suppression optimale des insectes.</li> <li>• Consulter les directives provinciales et les spécialistes agricoles de la région.</li> <li>• Un maximum de cinq applications foliaires d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> peuvent être faites par culture par année.</li> <li>• Attendre au moins 10 jours entre les traitements.</li> <li>• Ne pas appliquer dans les 10 jours précédant la récolte.</li> </ul>
<p>**On détermine la quantité d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> nécessaire à l'hectare selon la taille des arbres et leur frondaison. La dose tient compte d'une norme de 3000 litres de solution de pulvérisation diluée à l'hectare pour les arbres de taille moyenne (4,5 à 5,5 m de hauteur). Pour calculer la dose requise pour supprimer les pucerons sur un hectare de petits pommiers, par exemple, multiplier 77 mL d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> par le nombre de milliers de litres de solution de pulvérisation nécessaire pour assurer le mouillage complet des feuilles sans provoquer de ruissellement. Pour les solutions concentrées, appliquer la même quantité de produit à l'hectare que pour la bouillie diluée, selon la taille des arbres et leur frondaison.</p>			

<b>APPLICATIONS RECOMMANDÉES – BLEUETS EN CORYMBE</b>			
<b>CULTURE</b>	<b>INSECTE</b>	<b>DOSE DE L'INSECTICIDE GRAPPLE<sub>2</sub></b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Bleuets en corymbe en Ontario et au Québec seulement	*Réduction de populations de larves du scarabée japonais et du hanneton européen	1,2 L/ha Application au sol – Bassinage du champ 1,2 L/ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT</li> <li>• La nécessité et la période de l'application doivent s'appuyer sur un contrôle du site, sur des expériences ou des dossiers antérieurs, sur la prise au piège de sujets adultes au cours de la saison ou sur d'autres méthodes.</li> <li>• Appliquer sur le sol et autour et en dessous des buissons de bleuets et sur les rangs recouverts d'herbe, le milieu des rangs, les voies de passage, les promontoires et les autres surfaces herbeuses dans le champ de bleuets et tout autour.</li> <li>• Appliquer tout juste avant ou pendant l'éclosion des œufs des insectes ciblés.</li> <li>• Appliquer dans 200 L d'eau par hectare.</li> <li>• Éviter d'appliquer dans les zones engorgées ou saturées d'eau, ce qui ne permettrait pas à la matière active de s'infiltrer jusqu'aux racines des plantes.</li> <li>• Ne pas appliquer si des précipitations sont prévues dans les 48 heures.</li> <li>• Une irrigation suffisante (p. ex., 5 à 10 mm sur le gazon) doit se faire dans les 24 heures suivant l'application afin que la matière active s'infilte jusqu'aux racines, mais il faut éviter l'irrigation excessive (plus de 20 mm sur le gazon).</li> <li>• La zone traitée doit être dans une condition propice à l'infiltration verticale de l'eau d'irrigation dans le sol, assurant du fait même une distribution appropriée de la matière active.</li> <li>• Éviter le ruissellement ou la formation de flaques suite à l'application.</li> <li>• Éviter de tondre l'herbe après l'irrigation afin de ne pas altérer l'uniformité de l'application.</li> <li>• NE PAS appliquer l'Insecticide Grapple<sub>2</sub> lorsque les bleuets sont en fleurs.</li> <li>• Appliquer l'Insecticide Grapple<sub>2</sub> une fois par année seulement, conformément aux instructions sur cette étiquette.</li> <li>• Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte des bleuets.</li> </ul>



**AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :** Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que FMC Corporation et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs.

FMC Corporation ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager FMC Corporation de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

**APPLICATIONS RECOMMANDÉES - FRUITS ET LÉGUMES**

CULTURE	INSECTE	DOSE DE L'INSECTICIDE GRAPPLE <sub>2</sub>	OBSERVATIONS
Bleuets en corymbe  <i>Colombie-Britannique seulement</i>	Puceron du bleuet ( <i>Ericaphis fimbriata</i> ) et autres pucerons connus comme étant des vecteurs du virus de la brunissure nécrotique du bleuet	175 mL produit/ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT</li> <li>• Faire une application foliaire dans les champs où le virus de la brunissure nécrotique du bleuet représente un problème potentiel.</li> </ul> Période d'application : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire un traitement de postfloraison une fois que les abeilles ont été enlevées.</li> <li>• Surveiller la présence de pucerons et faire une application foliaire lorsque la population de pucerons devient plus dense, mais avant l'apparition des pucerons ailés. Consulter les directives provinciales et les spécialistes agricoles de la région.</li> <li>• Pour une suppression optimale des insectes, appliquer le produit dans suffisamment d'eau pour permettre une bonne couverture foliaire (jusqu'à 1 000 L de solution / ha).</li> <li>• Un maximum de deux applications foliaires d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> peuvent être faites par culture par année.</li> <li>• Attendre au moins 7 à 10 jours entre les traitements.</li> <li>• Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.</li> </ul>

Aubergines	Doryphore de la pomme de terre	Application au sol à la transplantation 7 à 10 mL/100 mètres de rang	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer la dose indiquée dans la raie de semis au moment de la transplantation.</li> <li>• L'application peut être effectuée à même avec l'eau de transplantation, ou en bandes sur le rang à l'aide d'un pulvérisateur réglé exclusivement pour l'application d'Insecticide Grapple<sub>2</sub>. Le traitement doit être dirigé dans la rhizosphère (zone des racines).</li> <li>• Le taux d'application influence la durée de la suppression. Utiliser le taux élevé lorsqu'on prévoit au moment de la transplantation que la pression exercée par les insectes nuisibles sera forte ou continue.</li> <li>• Ne pas effectuer plus d'une application au sol par saison.</li> <li>• Respecter un délai d'au moins 70 jours entre le traitement avec l'Insecticide Grapple<sub>2</sub> et la récolte.</li> <li>• Ne pas effectuer une application foliaire après une application au sol.</li> </ul>
------------	--------------------------------	---	--

		Application foliaire 200 mL à l'hectare	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour une suppression optimale, une bonne couverture foliaire est nécessaire.</li> <li>• Voir le manuel d'utilisation du pulvérisateur pour connaître les volumes d'eau, les pressions et les réglages recommandés.</li> <li>• Appliquer après le repiquage selon les résultats du dépistage.</li> <li>• Pour de meilleurs résultats, appliquer avant l'établissement d'une population dommageable.</li> <li>• Au total, deux applications foliaires d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> peuvent être effectuées par saison.</li> <li>• Respecter un intervalle d'au moins 5 jours entre les applications foliaires. Ne pas récolter moins de 7 jours après la dernière application.</li> <li>• Ne pas effectuer une application foliaire d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> après une application au sol d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> sur la même culture.</li> </ul>
Patate douce  Ontario et Québec seulement	Réduction de populations de  Larves du hanneton européen	Application au sol  - Arrosage sur le champ   1,2 L/ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT</li> <li>• Appliquer sur les rangs de patates, les promontoires et les autres surfaces herbeuses autour le champ de patates.</li> <li>• Pour assurer une pénétration adéquate dans le sol, faire une seule application au sol par bassinage après le repiquage et avant que les feuilles des patates douces ne couvrent plus de 25% de la planche de culture.</li> <li>• Appliquer tout juste avant ou pendant l'éclosion des œufs des insectes ciblés.</li> <li>• Appliquer dans 200 L d'eau par hectare.</li> <li>• Éviter d'appliquer dans les zones engorgées ou saturées d'eau, ce qui ne permettrait pas à la matière active de s'infiltrer jusqu'aux racines des plantes.</li> <li>• Une irrigation suffisante (p. ex., 5 à 10 mm) doit se faire immédiatement (maximum 24 heures) suivant l'application afin que la matière active s'infiltrer jusqu'aux racines, mais il faut éviter l'irrigation excessive (plus de 20 mm).</li> <li>• La zone traitée doit être dans une condition propice à l'infiltration verticale de l'eau d'irrigation dans le sol, assurant</li> </ul>

			<p>du fait même une distribution appropriée de la matière active.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter le ruissellement ou la formation de flaques suite à l'application.</li> <li>• Attendre après une irrigation pour tondre les zones herbeuses afin de ne pas altérer l'uniformité de l'application.</li> <li>• NE PAS appliquer l'Insecticide Grapple<sub>2</sub> lorsque les patates douces sont en fleurs.</li> <li>• Appliquer l'Insecticide Grapple<sub>2</sub> une fois par année seulement.</li> <li>• Ne pas appliquer dans les 125 jours précédant la récolte des patates douces.</li> </ul>
Ginseng	Réduction de populations de Larves du hanneton européen	Application au sol  1,2 L/ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT</li> <li>• La nécessité et la période de l'application doivent s'appuyer sur un contrôle du site, sur des expériences ou des dossiers antérieurs, sur la prise au piège de sujets adultes au cours de la saison ou sur d'autres méthodes.</li> <li>• Appliquer sur les lits semence de ginseng nouvellement ensemencées, avant que le paillis soit déposé.</li> <li>• Appliquer tout juste avant ou pendant l'éclosion des œufs des insectes ciblés.</li> <li>• Appliquer dans 200 L d'eau par hectare.</li> <li>• Éviter d'appliquer dans les zones engorgées ou saturées d'eau, ce qui ne permettrait pas à la matière active de s'infiltrer jusqu'aux racines des plantes.</li> <li>• Une irrigation suffisante (p. ex., 5 à 10 mm) doit se faire immédiatement (maximum 24 heures) suivant l'application afin que la matière active s'infilte jusqu'aux racines, mais il faut éviter l'irrigation excessive (plus de 20 mm).</li> <li>• La zone traitée doit être dans une condition propice à l'infiltration verticale de l'eau d'irrigation dans le sol, assurant du fait même une distribution appropriée de la matière active.</li> <li>• Éviter le ruissellement ou la formation de flaques suite à l'application.</li> <li>• Appliquer l'Insecticide Grapple<sub>2</sub> une fois par vie de jardin du ginseng seulement.</li> <li>• Attendre 3 années entre l'application d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> et la récolte.</li> </ul>

Fraisiers	Puceron du fraisier	Bassinage du sol 850 mL à 1,3 L/ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT</li> <li>• Appliquer sur les plantations établies.</li> <li>• Appliquer la dose indiquée d’Insecticide Grapple<sub>2</sub> lorsque la croissance est commencée au printemps.</li> <li>• Les populations de pucerons peuvent être très faibles, mais le traitement est nécessaire avant la formation et la dispersion des pucerons ailés.</li> <li>• Ne pas appliquer immédiatement avant l’éclosion des bourgeons ni pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent activement.</li> <li>• Appliquer la dose prescrite dans 2000 L d’eau par hectare en bande directement sur le rang. L’application doit être faite avec suffisamment d’eau pour assurer l’incorporation jusqu’à la zone des racines.</li> <li>• La dose appliquée a un effet sur la durée de la suppression. Utiliser les doses les plus élevées aux endroits où les infestations peuvent survenir tardivement dans le développement de la culture ou aux endroits où la pression du ravageur est continue.</li> <li>• Prévoir au moins 30 jours entre une application d’Insecticide Grapple<sub>2</sub> et la récolte.</li> <li>• Ne pas faire plus d’une application par saison.</li> <li>• Inspecter souvent les champs de fraisiers, surtout durant la période la plus chaude de la saison. Si les populations de pucerons du fraisier dépassent les seuils établis par les spécialistes de la région, appliquer un insecticide foliaire recommandé affichant un mode d’action différent de celui de l’Insecticide Grapple<sub>2</sub>.</li> </ul>
-----------	---------------------	---------------------------------------	--

<p><u>Groupe de cultures 9:</u></p> <p>Melon à confire, Melon brodé, Melon d'eau, Courge d'été et d'hiver, Citrouille, Concombre, Chayotte (fruit), Pastèque de Chine, Concombre à mariner, Courge comestible, Momordique ssp.</p> <p>Cultivé au Manitoba, en Ontario, au Québec et dans les Provinces maritimes.</p>	<p>Chrysomèle du concombre</p>	<p>Application au sol</p> <p>18 mL par 100 m de rang</p> <p>Utiliser un maximum de 1,165 L/ha</p> <p>(voir le tableau de conversion n° 3 des espacements courants entre les rangs)</p> <p>Application dans l'eau de transplantation*</p> <p>25 mL par 1000 plants</p>	<p><b>APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT</b></p> <p>L'Insecticide Grapple<sub>2</sub> supprime les populations de chrysomèles du concombre en début de saison sur les cucurbitacées semées sur place ou transplantées.</p> <p>Appliquer la dose prescrite d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> selon l'une des méthodes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jet dans le sillon dirigé sur les semences ou en dessous. Appliquer dans 200 L d'eau par hectare;</li> <li>• Jet de surface étroit (5 cm ou moins) en bandes sur la ligne de semences durant le semis dans 200 L d'eau et incorporer à une profondeur de 2,5 à 4 cm (1 à 1 ½ po) avec irrigation suffisante. Irrigation suffisante (5 à 10 mm) doit se faire dans les 24 heures suivant l'application afin que la matière active s'infilte jusqu'aux racines mais éviter l'arrosage excessif (plus de 20 mm).</li> <li>• Traitement des semences ou des plants repiqués établis, par mouillage du pied après le semis ou par mouillage des poquets; utiliser des volumes d'eau plus élevés, suffisants pour bien mouiller le sol.</li> <li>• Pour l'épandage en bandes latérales, sous la surface, des deux côtés de chaque rang de semences ou de plants repiqués établis; appliquer dans 200 L d'eau par hectare.</li> <li>• Appliquer la dose indiquée dans le trou de plantation juste avant ou au moment de la transplantation.</li> <li>• Appliquer la dose indiquée dans 150 mL d'eau d'ensemencement.</li> <li>• *Ne pas utiliser cette méthode d'application sur les concombres à mariner.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attendre au moins 21 jours entre la dernière application d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> et la récolte.</li> <li>• Ne pas appliquer plus d'une fois par saison.</li> <li>• Ne pas appliquer plus de 1,165 L d'Insecticide Grapple<sub>2</sub> (0,28 kg m.a.) par hectare par saison de croissance.</li> <li>• Inspecter souvent les champs de cucurbitacées, surtout durant la période la plus chaude de la saison. Si les populations de chrysomèles du concombre dépassent les seuils établis par les spécialistes de la région, appliquer un insecticide foliaire. Ne pas utiliser un insecticide du groupe 4 pour effectuer une application foliaire après une application au sol de l'Insecticide Grapple<sub>2</sub>.</li> </ul>			

## TABLEAU DE CONVERSION N° 3 DES ESPACEMENTS COURANTS ENTRE LES RANGS

Espacement entre les rangs en cm (po) :	155 (61)	183 (72)	213 (84)	244 (96)
Dose mL/100 m de rang (L/ha) :	18 (1,16)	18 (0,98)	18 (0,85)	18 (0,74)

### PRÉCAUTIONS

#### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter ce qui suit :

- combinaison par-dessus une chemise à manches longues;
- pantalon long;
- gants résistant aux produits chimiques;
- bottes de caoutchouc.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes. Si l'insecticide pénètre à l'intérieur des vêtements, retirer ces derniers immédiatement. Ensuite, bien se laver et remettre des vêtements propres.

Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres. N'appliquer qu'aux endroits offrant une ventilation appropriée ou équipés pour éliminer le brouillard de pulvérisation. Ne pas appliquer ce produit de manière qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, soit directement ou par dérive de pulvérisation. Seuls les travailleurs protégés doivent se trouver dans la zone durant l'application.

NOTE : Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

#### PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.

Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-

bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Il n'existe aucun antidote spécifique. Traiter le patient selon les symptômes.

### **ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION**

**ENTREPOSAGE :** Entreposer dans un endroit frais et sec, et de façon à éviter la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais ou avec la nourriture de consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine, hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit fermé à clé.

**ÉLIMINATION :** Faire en sorte de ne pas contaminer l'eau et la nourriture de consommation humaine ou animale en entreposant ou en éliminant le produit.

**CONTENANT RECYCLABLE :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.



\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )